

DEC161818DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Eric Buffenoir, délégué régional de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 6 décembre 2012 autorisant la signature de l'ensemble des actes relatifs à l'acquisition de la part d'indivision de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) sur la parcelle ZA 12 de la commune de L'Houmeau ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 17 juin 2016 portant nomination de M. Eric Buffenoir aux fonctions de délégué régional de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu le projet d'acte authentique de vente à titre de licitation faisant cesser l'indivision sur la parcelle ZA 12 de la commune de L'Houmeau, située au lieu-dit « Le Plomb » d'une contenance de 7 hectares, 10 ares et 70 centiares, conclu entre l'IFREMER et le CNRS ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à M. Eric Buffenoir, délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'acte authentique de vente à titre de licitation faisant cesser l'indivision sur la parcelle ZA 12 de la commune de L'Houmeau, située au lieu-dit « Le Plomb » d'une contenance de 7 hectares, 10 ares et 70 centiares, conclu entre l'IFREMER et le CNRS.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC161508dr08

Décision portant délégation de signature à M. Thierry MAGALLON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7247 intitulée « Physiologie de la Reproduction et des Comportements » - PRC.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7247, intitulée « Physiologie de la Reproduction et des Comportements » - PRC, dont le directeur est M. Florian GUILLOU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry MAGALLON, Ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry MAGALLON, délégation est donnée à M. Jacky WOJTENKA, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry MAGALLON et de M. Jacky WOJTENKA, délégation est donnée à Mme Marie BRICHET, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

La décision n°DEC160250dr08 du 09 février 2016 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nouzilly, le 05 juillet 2016

Le directeur d'unité
Florian GUILLOU

DEC162124dr08

Décision portant délégation de signature à M. Florian GUILLOU, directeur de l'unité GDR3606 intitulée « Approche intégrative et translationnelle de la reproduction animale et humaine » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 nommant M. Eric BUFFENOIR délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC140018DGDS du 13 janvier 2014 portant création de l'unité GDR3606, intitulée « Approche intégrative et translationnelle de la reproduction animale et humaine » ;

Vu la décision DEC162963INSB du 26 janvier 2016 portant nomination de M. Florian GUILLOU aux fonctions de directeur de l'unité GDR3606 intitulée « Approche intégrative et translationnelle de la reproduction animale et humaine » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Florian GUILLOU, directeur de l'unité GDR3606, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 16 août 2016

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.